

RRPA

(Réseau des Risques Particuliers Amiante)

Pilotage

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Composition

Réseau interne :

- UR : responsable cellule, deux agents cellule
- UD : 6six référents départementaux

Réseau externe :

- DIRECCTE UR/UD
- Inspection du Travail des Armées
- CARSAT-SE
- OPPBTP Paca-Corse

Périodicité

4 réunions par an

Contact

Nom : Brice BRUNIER

☎ : 04 86 67 33 96

@ : brice.brunier@direccte.gouv.fr

Objectifs

Réseau d'animation et d'appui au sein du pôle T de la Direccte, participant à la construction et à la mise en œuvre de la politique régionale en santé au travail sur l'amiante.

Missions

- Appui individuel et collectif aux agents de contrôle
- Participation à la montée en compétence des agents du système d'inspection du travail sur le sujet de l'amiante et constitue un ensemble de personnes ressources disponibles au sein de la DIRECCTE PACA qui favorise l'implication de l'ensemble des agents de contrôle et qui contribue à la sécurisation des actes administratifs
- Capitalisation des compétences et des connaissances issues de sa propre activité et des échanges avec les acteurs internes et externes du système d'inspection du travail ; élaboration d'outils, de positions communes et de formations ; diffusion des informations dans les services
- Elaboration et animation de formations et d'ateliers régionaux portant sur la thématique amiante (méthodologie, évolutions réglementaires) ; participation à des actions partenariales départementales ou régionales, notamment dirigées vers les entreprises du secteur d'activité de l'amiante
- Contrôle dans le cadre de l'accompagnement de la mise en œuvre de la politique régionale du travail (compétence régionale de contrôle). L'activité de contrôle du RRPA s'exercera exclusivement dans le cadre d'un plan d'action propre au réseau construit dans le cadre et selon les modalités du plan régional d'actions du Pôle Travail de la DIRECCTE PACA et sur des thématiques/acteurs précisément déterminés compte de leur caractère complexe ou interdépartemental.
- Développement du partenariat avec les acteurs institutionnels de la prévention en région (CARSAT, OPPBTP, DREAL, ARS).
- Le réseau, sur sollicitation des agents de contrôle et des RUC, apporte un appui qui s'exerce notamment dans les domaines suivants : étude et l'analyse des plans de de démolition, de retrait et d'encapsulage (PDRE) et des modes opératoires (interventions susceptibles de libérer des fibres d'amiante), contrôle des chantiers amiante, contrôle au siège des entreprises opérant en Sous-Section 3, contrôle des organismes de formation Sous-Section 3/Sous-Section 4, et plus globalement un appui au contrôle des organismes accrédités et certifiés sur la thématique de l'amiante.
- Le réseau est consulté sur la politique régionale relative à la protection des agents vis-à-vis du risque amiante.

Éléments de perspective

-